

Datum / Date: 20/04/2017  
Uur / Heure: 12:48  
Vraag / Question: n° 17912



**Question orale de la Députée Katrin JADIN**  
**à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre des Affaires étrangères et**  
**européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales**  
*concernant*  
**la relocalisation des agences et organes européens**  
*- déposée le 20 avril 2017 -*

Monsieur le Ministre,

Selon un article paru le 19 avril dernier dans "La Libre", la Belgique s'est portée candidate pour accueillir l'Agence européenne des médicaments actuellement encore installée à Londres. Les gouvernements des entités fédérales et fédérées ont déjà abouti à un accord dans ce sens. En effet, à la suite du Brexit l'agence européenne des médicaments ainsi que d'autres agences et organes européens devront être réorientés vers les Etats membres de l'Union européenne.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont, dès lors, les suivantes:

- Serait-il possible de nous communiquer plus d'informations sur l'accord?
- Quels sont les autres pays candidats pour accueillir l'Agence européenne des médicaments? Quels sont nos avantages face aux autres Etats membres?
- Quelles sont les autres institutions qui seront affectées par une relocalisation?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

**Réponse du vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale en Commission n° 17912 de Madame Katrin JADIN concernant "LA RELOCALISATION DES AGENCES ET ORGANES EUROPEENS".**

---

Le Comité de concertation du 20 mars 2017 a décidé de soumettre une candidature belge pour accueillir l'Agence européenne des médicaments, actuellement basée à Londres, après le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne. Mes services ont été chargés de la coordination de la campagne et président à cet effet un groupe de travail qui comprend les trois organismes régionaux à l'exportation, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ainsi que le SPF Economie. Ce groupe de travail prépare la campagne de communication qui sera lancée au début du mois de mai.

Il est vrai que beaucoup d'États membres aspirent à accueillir cette agence. À l'heure actuelle, déjà 18 États membres ont soumis de manière formelle ou informelle leur candidature (Italie, Irlande, Suède, Pays-Bas, Autriche, Grèce, Danemark, Slovaquie, Malte, Roumanie, Croatie, Espagne, Portugal, France, Allemagne, Hongrie, Finlande, Pologne). Un des points forts de la candidature belge est que nous sommes en mesure d'assurer un déménagement fluide et rapide pour l'Agence européenne des médicaments. En outre, la Belgique offre un environnement de R&D de classe mondiale, une industrie des sciences de la vie excellente ainsi qu'une bonne infrastructure et une qualité de vie.

La seule autre agence européenne située au Royaume-Uni qui sera affectée par la relocalisation est l'Autorité bancaire européenne.